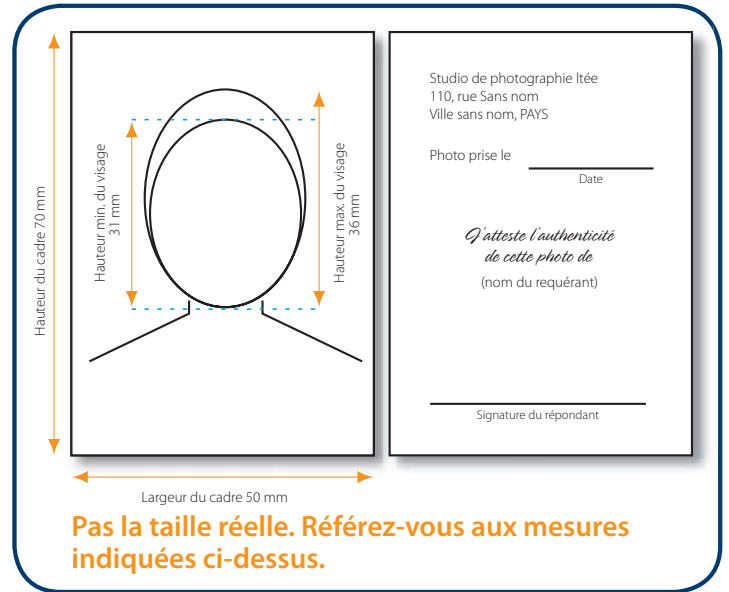


Veillez apporter cette feuille chez le photographe

Spécifications pour **LES PHOTOS** DE PASSEPORT

Les deux photos, identiques et **non retouchées**, doivent répondre aux spécifications ci-dessous :

- Les photos doivent être prises sur un fond blanc ou de couleur pâle afin que les traits du requérant soient clairement reconnaissables contre le fond. S'il n'y a pas suffisamment de contraste entre le fond et les traits ou les vêtements du requérant, la photo sera rejetée.
- Les ombres ne sont pas acceptables. L'éclairage doit être uniforme pour éviter les ombres sur le visage ou les épaules, autour des oreilles ou à l'arrière-plan.
- Il ne doit y avoir aucune réflexion ou lumière éblouissante sur le visage ou les lunettes.
- Le requérant doit avoir une expression faciale neutre (pas de sourire, bouche fermée) et regarder en direction de l'appareil photo.
- Le visage sur la photo, du menton au sommet de la tête (sommet naturel de la tête), doit mesurer entre 31 mm (1 ¼ po) et 36 mm (1 ⅙ po).
- Les photos doivent mesurer 50 mm sur 70 mm (2 po de large sur 2 ¾ po de long).
- Les photos doivent être un gros plan de la tête et des épaules, de manière à ce que le visage couvre approximativement de 65 à 75 pour cent de la photo.
- Les yeux doivent être ouverts et clairement visibles. Le requérant peut porter des lunettes, y compris des verres correcteurs teintés obtenus sur ordonnance, à condition que l'on puisse voir les yeux clairement et qu'il n'y ait aucune réflexion sur les lunettes. Les lunettes de soleil et les yeux rouges sont inacceptables.
- Les photos doivent montrer la tête dans son intégralité, sans couvre-chef, à moins que celui-ci ne soit porté pour des raisons religieuses ou médicales. Toutefois, le contour du visage doit paraître clairement.
- Le nom du photographe ou du studio, l'adresse et la date à laquelle la photo a été prise (et non la date à laquelle elle a été imprimée) doivent être indiqués au verso d'une des photos (voir illustration ci-dessus). Ces renseignements peuvent être écrits à la main par le photographe. Les étiquettes autocollantes sont inacceptables. De plus, il faut laisser assez d'espace pour indiquer le nom du requérant, la déclaration du répondant et sa signature.
- Les photos doivent montrer une vue complète du visage et du haut des épaules, qui doivent être



perpendiculaires à l'appareil photo (l'image du visage et des épaules doit être centrée sur la photo).

- Les photos doivent être claires, bien définies et bien centrées.
- Les photos doivent être produites à partir de la même pellicule ou du même fichier électronique ayant saisi l'image numérique.
- Les photos doivent être imprimées sur du papier photographique ordinaire de haute qualité (le papier lourd est inacceptable).
- Les photos en noir et blanc ou en couleur sont acceptables.
- Les photos doivent être des originaux et non des copies tirées d'une photo existante.

Enfants

- Les photos ne doivent montrer que la tête et les épaules de l'enfant. Les mains des parents ou de l'enfant ne doivent pas paraître sur la photo.
- Passeport Canada reconnaît la difficulté d'obtenir une expression faciale neutre d'un nouveau-né et fera preuve de tolérance à cet égard.

Photographes aux États-Unis

- Vous devez *absolument* fournir des photos qui répondent aux spécifications de Passeport Canada.

▶ Vous devez *absolument* fournir des photos qui répondent aux spécifications de Passeport Canada.

www.passeportcanada.gc.ca